Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 782

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

c'est la faute des hommes qui n'ont pas su les intéresser aux affaires publiques. Donnez-leur le droit de vote, et elles s'y intéresseront au moins autant que les hommes.

M. Despland termine en espérant que le canton de Vaud sera le premier de tous les cantons suisses à s'engager sur le chemin de l'équité et de la justice.

Malgré ce beau succès et cette forte majorité, la partie pour autant n'est pas encore gagnée, tant s'en faut. Dans la solitude de l'isoloir on se montrera plus farouche conservateur que devant une galerie volontiers goguenarde. Le vieil instinct de la supériorité masculine est latent chez beaucoup d'hommes qui se disent modernes. Il faudra que tous nos amis aient à cœur d'aller voter, car nos adversaires ne manqueront pas le scrutin, tandis que l'habituelle masse des abstentionnistes comportera certainement une quantité d'hommes acquis à l'idée d'égalité, sans toutefois que cette notion d'égalité soit assez forte en eux pour les contraindre au sacrifice d'une visite aux urnes.

Aux femmes, nous demandons leur aide, car le canton est grand, et la propagande doit atteindre toutes les parties du canton. Nous leur demandons aussi de l'argent, car il nous faut au minimum fr. 15 000.— pour financer cette campagne. Nous leur demandons en outre leur appui, pour convaincre leurs maris, leurs frères, leurs fils et leurs amis de voter pour nous. Et nous irons courageusement de l'avant, faisant de notre mieux avec les moyens et la force qui nous seront donnés.

L. Z.

DE-CI, DE-LA

Dr Agnès von Zahn-Harnack, qui mena sans se lasser, la campagne en faveur de l'abolitionisme en Allemagne, est décédée à Berlin.

*

Mme Edith Sampson, avocate à Chicago, de race noire, siège à l'Assemblée de l'ONU comme déléguée des Etats-Unis.

*

Les Anglaises, membres de la Women's Freedom League, s'indignent de l'apathie qu'elles rencontrent en Grande-Bretagne sur le sujet du salaire égal. Le discours du trône, qui résume les buts de la politique des Chambres pour l'année qui s'ouvre, n'a même pas mentionné cette question ! Elles vont redoubler d'efforts dans leur compagne.

*

Mrs. Hannah Sen a été nommée présidente de la All India women's Conférence qui tiendra sa session annuelle en janvier 1951.

*

Mme Karin Kock, qui fut ministre sans portefeuille, en Suède, a présidé la récente conférence du blé, au Centre européen de l'ONU (Genève).

*

Mme Helga Petersen a été élue ministre de la justice au Danemark.

*

Senora Maria Santi Dominguo de Miranda a été désignée comme ministre du travail, du bien social et de la santé publique à Panama. C'est la première fois qu'une femme fait partie du cabinet ministériel.

*

En Yougoslavie, une loi est entrée en vigueur, dès le mois de novembre, proscrivant pour les femmes, le port du voile. Celui-ci était encore porté dans les populations musulmanes de Bosnie et Herzégovine.

*

A Zurich, au Pestalozzianum, s'est ouverte une exposition sur les villages d'enfants et colonies de jeunesse, si nombreuses depuis la seconde guerre mondiale.

*

Le Bernischer Frauenbund, fédération des sociétés féminines bernoises a adressé une lettre de protestation au Grand Conseil de ce canton, pour sévèrement blâmer la réduction de peine accordée par la Commission de grâce, à deux jeunes paysans, convaincus d'un délit de mœurs sur la personne d'une pupille de l'Assistance publique âgée de 15 ans. Elles attirent une fois de plus l'attention sur le sort des enfants placés, que la collectivité ne défend pas avec assez de vigueur.

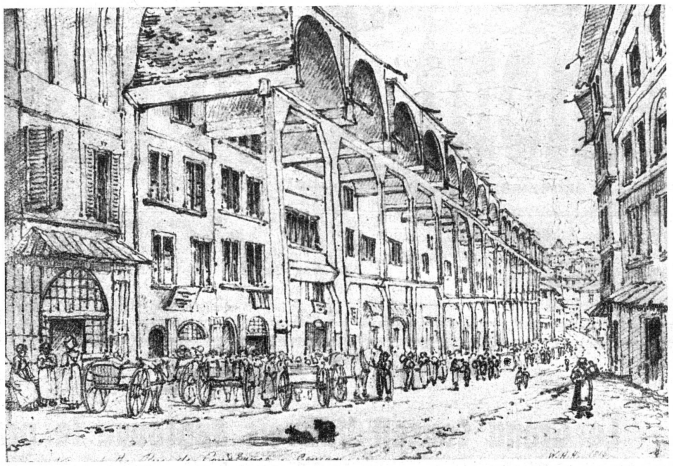

LA RUE DE COUTANCE EN 1816

Nous donnons deux spécimens des clichés qui ornent *Au tic-tac des montres à clef*, livre annoncé en 1re page. Malheureusement nous ne pouvons montrer les planches en couleurs, aux teintes parfaites, vraiment dignes des chefs-d'œuvres qu'elles représentent. (Ed. Jullien, Genève)

Dans sa séance du 14 novembre, le Grand Conseil bernois a adopté, à une grosse majorité et en première lecture, le droit pour les travailleurs, comme pour les travailleuses de faire partie des tribunaux de prud'hommes.

*

A Haïti, une assemblée constituante est chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Les femmes d'Haïti ont entrepris une vaste campagne de propagande pour que cette nouvelle constitution leur octroie l'égalité des droits politiques qu'elles ne possèdent pas encore.

Ceux dont on redoute la venue

D'une enquête à Bâle, au triple point de vue médical, juridique et social, il ressort — nous apprend l'enquêteuse — en ce qui touche à ce grave problème qu'en 1947, 260 demandes d'interruption de grossesse ont été soumises à la policlinique psychiâtrique, de l'Université de Bâle et accordées dans 115 cas.

Sur les 145 refus, 70 femmes ont eu un accouchement normal, 5 des naissances prématurées ou des enfants morts-nés, 65 ont été avortées.

Pour l'enquêteuse, il s'agissait de rechercher et les circonstance dans lesquelles ont eu lieu ces avortements et leurs suites. Il lui fallut pour cela consulter de nombreux et volumineux dossiers et ensuite prendre contact avec les requérantes, dont la plupart étaient au travail toute la journée alors que d'autres avaient élu domicile ailleurs ; l'obligation évidente du secret professionnel ne contribuait pas à faciliter la tâche : plusieurs jeunes filles, par exemple, habitaient avec leurs partents dont il s'agissait de ne pas éveiller les soupçons, ou bien l'on avait à faire à des femmes mariées. Les intéressées enfin atteintes, quel doigté il fallait pour gagner leur confiance !

Au point de vue légal, l'avortement est considéré comme un infanticide, et s'il est l'œuvre de tierces personnes, les mesures sont plus rigoureuses, mais nous ne saurions évidemment, dans le résumé d'un long travail, entrer dans le détail des dispositions du Code pénal à cet égard.

L'enquête s'est poursuivie sur la personnalité et la situation sociale de la femme enceinte et ensuite sur la vie des enfants illégitimes, des orphelins, des enfants de divorcées ou vivant dans des milieux anormaux auxquels appartenaient souvent les intéressés.

L'enquête relève également tous les motifs invoqués par l'intéressée : dangers physiques ou moraux ou sociaux.

Sur les 70 femmes requérant une autorisation d'avortement, 24 sont mariées ; parmi les autres, il en est qui ont déjà un enfant naturel ; alors, tout espoir de mariage est anéanti. Dans près d'un tiers des cas recensés, le mariage est impossible : père déjà marié ou inconnu. Souvent aussi aucune des

[1] Résumé du travail de diplôme présenté à l'Ecole d'études sociales par Mlle V. Leuchthold.

(Suite en page 3)

La Fédération abolitionniste internationale à Rome

A l'occasion de ses assemblées générales tenues à Rome les 27 et 31 octobre 1950, la Fédération abolitionniste internationale a organisé un congrès du 28 au 30 du même mois.

On sait que l'Italie est toujours réglementariste, mais le Sénat est saisi d'une proposition de loi abolitionniste. Le premier article en a été voté en décembre 1949 déjà. Il pose le principe de la fermeture des maisons de prostitution et de la suppression de l'encartage des prostituées.

Ce n'est donc pas dans l'indifférence, mais dans une athmosphère passionnée que s'est déroulé le congrès dont la grande presse a rendu compte abondamment.

Il avait été admirablement bien organisé par le *Comitato Italiano di Difesa morale et della Donna*. Le C.I.D.D. dont la présidente et les deux vice-présidentes représentent trois tendances politiques différentes, est une organisation féminine s'occupant essentiellement du reclassement social des prostituées.

Le comité d'honneur comprenait des ministres, des professeurs de médecine, ainsi que d'autres personnalités. On y relevait notamment Cristina Giustiniani Bandini, jadis membre de la Commission d'enquête de la S.d.N. sur la traite des femmes, la sénatrice Merlin, auteur de la proposition de loi abolitionniste dont nous avons parlé plus haut, Dott. Têresita Sandeski Scelba, présidente de l'Alliance féminine italienne, Antonietta Caium De Silvestri, membre du Comité international de la F.A.I., Maria Statelle di Gallo, vice-présidente nationale de la protection de la jeune fille, Dott. Luisa Gianferrari, directrice de l'institut de génétique humaine de l'Université de Milan.

Le congrès s'est ouvert au Capitole le 28. Après avoir été salué par le maire de Rome, par le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, par un télégramme d'adhésion du président de la République et par des messages de nombreuses personnalités ou sociétés, il a commencé ses travaux proprement dits.

Ceux-ci se déroulaient dans le *Palazzo Venezia*, jadis illustré par les discours violents de ce Mussolini qui avait essayé de faire accroire à la S.d.N. que l'Italie était abolitionniste ; on se souvient de l'habileté et du courage avec lesquels la doctoresse Paulina Luisi, déléguée de l'Uruguay à la S.d.N., avait démasqué cette supercherie.

Trois thèmes principaux figuraient au programme : la loi, l'hygiène, la psychologie.

Le professeur Luigi Scremin, de l'Université de Gamerino a retracé l'attitude des pouvoirs publics en face de la prostitution, discuté la conception à cet égard des tenants de diverses doctrines et montré la nécessité d'abolir la « réglementation ».

M. Paul Gemaehling, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris et vice-président du Comité international de la F.A.I., expliqua ensuite par quels moyens légaux on peut lutter contre la prostitution. Enfin la sénatrice Lina Merlin, analysa les dispositions de la nouvelle constitution italienne qui condamnent implicitement la réglementation et le proxénétisme, ainsi que sa proposition de loi sous la forme où elle est actuellement pendante devant le Sénat, après le rapport des commissions compétentes.

L'étude des problèmes sanitaires de la prostitution fut introduite le 29 par le professeur Franco Flarer, directeur de la clinique dermatologique de l'Université de Padoue. Il montra comment la sexualité se développe chez l'enfant, puis chez l'adolescent et indiqua les conséquences des relations sexuelles hors mariage.

Le Dr Lœwenstein, président de la branche de la F.A.I. aux Etats-Unis, qui devait parler de la prostitution au point de vue de l'hygiène, avait été empêché de venir par une grave opération. Il fût remplacé au pied levé par le Dr J. Droin, président du Comité international de la F.A.I. qui n'eut pas de peine à démontrer le caractère fallacieux des arguments réglementaristes.

De chaudes discussions suivirent naturellement ces cind exposés. Le congrès était ouvert à quiconque s'y inscrivait, de sorte que réglementaristes et abolitionnistes y discutèrent librement. Mais le nombre des orateurs était si grand, et le temps disponible si limité, qu'un certain nombre d'entre eux, représentant d'ailleurs l'une et l'autre tendance, ne purent prendre la parole, ou ne purent la reprendre aussi souvent qu'ils l'auraient souhaité !

La troisième journée comprenait un rapport du Dr Suzanne Serin, médecin en chef des asiles, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris, sur le rôle de l'hygiène mentale dans la prévention de la prostitution. Mme Serin étant en tournée en Iran à titre d'expert des Nations Unies, son rapport fut lu par Mme M. Legrand-Falco, présidente de l'Union française contre le trafic des femmes. Il indiquait qu'un nombre élevé de prostituées et de leurs clients présentaient des anomalies psychiques. Mrs. Forster, une déléguée britannique, longtemps occupée en Chine au reclassement social des prostituées, fit remarquer à ce propos, dans la discussion, que ces anomalies étaient acquises *par l'exercice* de la prostitution.

Enfin l'honorable Pia Colini Lombardi, députée à la Chambre, et présidente du C.I.D.D. a passé en revue les causes de la prostitution et les remèdes, en s'attachant surtout au reclassement des personnes adonnées à la prostitution.

Comme le congrès était ouvert à tous — la salle fut parfois trop petite — la F.A.I. ne pouvait pas assumer la responsabilite de *vœux* qu'il aurait voté.

Mais des *conclusions* préparées par le Comité international ont été ratifiées par le congrès. Elles font état du « progrès réalisé par les idées abolitionnistes en Italie sur le plan moral, légal, éducatif et sanitaire, qui répond si bien à l'esprit de la Convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée par la 4me assemblée générale des Nations Unies ».

Elles souhaitent « que le Parlement vote bientôt le projet de loi abolitionniste dont il a été saisi tendant à la fermeture des maisons de prostitution, à la suppression du contrôle sanitaire et policier des prostituées et à l'abolition de la police des mœurs, à une lutte énergique contre toute exploitation de la prostitution d'autrui et à l'adoption du système du traitement libre, gratuit et discret ».

Elles souhaitent enfin « que toutes les nouvelles mesures prises pour la protection de la moralité publique soient également applicables aux deux sexes, la création d'une police féminine (...), le développement des œuvres d'entr'aide matérielle et morale en faveur des femmes ».

En marge des travaux du congrès, une commémoration du 75me anniversaire de la fondation de la F.A.I. a eu lieu le dimanche matin au théâtre Eliseo. Des orateurs de plusieurs pays ont saisi cette occasion d'honorer la mémoire de Joséphine Butler, pionnière de l'abolitionnisme et de retracer l'influence de la F.A.I. dans le monde.

De leur côté les deux assemblées générales de la F.I.A. réservées aux membres et aux invités officiels (plusieurs grandes organisations féminines internationales avaient envoyé un représentant à Rome), ont entendu de très encourageants rapports sur l'évolution de l'opinion publique et des lois dans certains pays. « L'idée marche... »

Le Comité international a été réélu sans grands changements. Notons cependant que le Dr Sicard de Plauzoles, militant de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme, très connu par un demi-siècle de luttes pour l'abolitionnisme, a été appelé à la présidence de la Fédération abolitionniste internationale, poste resté vaccant depuis 1945.

Le Dr J. Droin de Vésenaz-Genève reste président du Comité. Parmi les personnalités féminines élues ou réélues comme membres du Comité notons Mmes M. Leroy-Boy (Belgique), Hamayun Kabir (Inde), M. Legrand-Falco (France), M. de Reding (Suisse), Miss M. Chave Collison (Royaume-Uni), Miss Florence Barry et Mme A. Caiumi De Silvestri à titre personnel.

Souhaitons que ce congrès ait donné une nouvelle impulsion à l'abolitionnisme dans la péninsule, et que bientôt, groupés en branche italienne de la F.A.I., les adversaires de l'esclavage des femmes parviennent à faire passer l'Italie dans la longue liste des pays sans maisons de tolérance.

Th. de Félice.